

La recherche au service de l'industrie ?

Comité de Mobilisation de l'Ined

Le projet de privatisation de la recherche

En avril 2019, à l'issue du « Grand Débat National », E. Macron a annoncé que, pour répondre à la crise sociale des Gilets Jaunes et à la crise écologique, il allait mettre en place un « *Pacte productif pour le plein emploi* » [1]. L'un des objectifs est de faire de la France « *une économie de rupture technologique* », et pour cela, il compte mobiliser la recherche au profit de l'innovation industrielle [2].

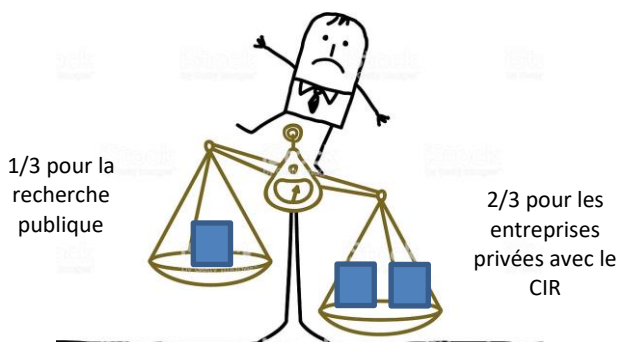


Logo du « Pacte productif pour le plein emploi » sur le site du ministère de l'Économie et des Finances :



Mais pourquoi illustrer le projet économique du gouvernement (le Pacte productif) avec l'image d'une (très jeune) scientifique ?

Il aurait été logique que le gouvernement se tourne alors vers les entreprises qui touchent le « Crédit Impôt Recherche » (CIR) pour mener cette recherche à finalité industrielle. Les entreprises bénéficient en effet depuis des années de cette manne publique, un budget colossal dont le montant est deux fois plus élevé que celui consacré à la recherche publique. Une mesure fiscale sans contrepartie dont l'inefficacité est dénoncée [3].



La dépense publique pour la recherche en France : répartition entre le public et le privé

Pourtant, le projet du gouvernement est tout autre : pour mener à bien la « rupture technologique », il veut **mettre la recherche publique au service de l'industrie !**

Dans le vocabulaire gouvernemental, cela s'appelle un renforcement du « continuum recherche-innovation ». Le rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020 [4], explicite sans détour le sens de ce terme : ce continuum vise à provoquer « *un changement de positionnement des acteurs traditionnellement associés à la recherche fondamentale (l'ANR et les organismes de recherche qu'elle finance) en direction de la recherche finalisée et l'innovation* » (p.236).

Ce projet politique revient à une forme de privatisation de la recherche puisqu'elle sera mise au service du développement de l'industrie, alors que sa mission est de travailler au bien commun pour la société.

Une destruction des principes fondant la science

Pour travailler au bien commun, la science est fondée sur deux grands principes fondamentaux : l'autonomie scientifique et l'éthique scientifique.

L'autonomie scientifique (également dite liberté académique) est protégée juridiquement en France par le Code de la Recherche (article L411-3) [5]. Ce principe permet d'assurer à la société que la recherche ne va pas être « instrumentalisée » pour des intérêts (même publics) immédiats ; il garantit une recherche au service de la connaissance pour construire la société de demain. Le projet du gouvernement s'oppose donc frontalement à ce principe.

L'éthique scientifique, quant à elle, veille en particulier à ce que la recherche soit menée en dehors de « tout conflit d'intérêts », et plus spécifiquement des intérêts privés. Pour cela, **la communauté scientifique a construit un « mur » entre la recherche publique et le monde économique.** L'industrie a depuis longtemps cherché à abattre ce mur afin de préserver ses intérêts financiers qui peuvent être menacés par les connaissances émergentes des travaux scientifiques.



Le Monde

Enquête sur la science sous influence des millions de Coca-Cola

La multinationale finance professionnels de santé et chercheurs pour faire oublier les risques liés à ses boissons. En France, elle a dépensé 8 millions d'euros depuis 2010.

Par Stéphane Horel - Publié le 08 mai 2019 à 01h28 - Mis à jour le 28 mai 2019 à 12h42

Les Coca-Leaks révèlent comment Coca-Cola oriente la science avec ses financements pour bloquer (ou au moins retarder) la prise de conscience dans la société du lien entre boissons sucrées et obésité

Ainsi l'industrie du tabac a eu, depuis près d'un siècle, une stratégie particulièrement agressive afin de semer le doute dans la connaissance scientifique et ainsi de retarder autant que possible les lois anti-tabac. Ainsi que le révèle les Coca-leaks (voir ci-dessus), cette même stratégie est actuellement utilisée par l'industrie du sucre et du soda afin d'éviter les lois de santé publique nécessaires pour enrayer l'épidémie mondiale d'obésité [6].

Entre les attaques des industriels et l'absence de budgets publics, le mur protégeant la science est déjà fragilisé. Mais **l'objectif revendiqué du ministre de l'Économie est maintenant de « casser le mur » (selon ses propres termes) grâce à la LPPR afin de mettre la recherche publique au service de l'industrie dans le cadre du Pacte productif** [2].

La LPPR : des budgets pour la recherche « en contrepartie » de sa privatisation

Pour le gouvernement, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) est l'outil tout trouvé pour procéder à la privatisation de la recherche. Cette loi est vue comme un moyen de mettre en œuvre le « Pacte productif » aussi bien par Emmanuel Macron [7] que par son ministre de l'Économie [2] et même par sa ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche [4].

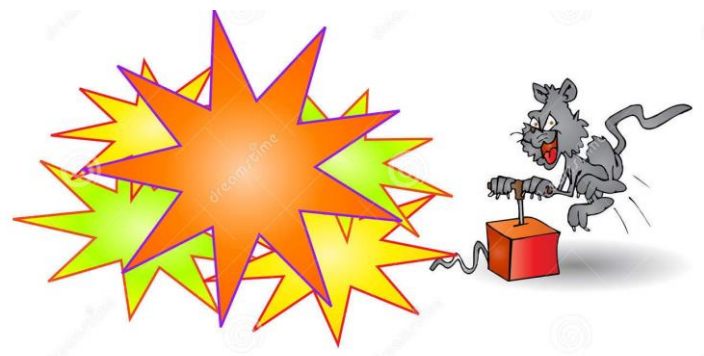
Depuis 10-15 ans, la politique d'excellence scientifique a permis d'habituer les chercheur-e-s à répondre à des « appels à projets », souvent orientés sur des thématiques reflétant les enjeux politiques immédiats. Pour avoir les moyens de travailler, les scientifiques ont renoncé un peu (et parfois beaucoup) à leur autonomie scientifique. Avec la LPPR, l'idée est d'utiliser ces appels à projets pour aller beaucoup plus loin.

Le ministre de l'Économie a présenté les choses très

clairement dès octobre 2019 : la recherche aura des moyens supplémentaires avec la LPPR mais cela va se faire « **en contrepartie de leur orientation vers un développement industriel précis** ». On reste stupéfait que le gouvernement exige de renoncer aux principes fondant notre recherche pour envisager de donner des moyens à ses scientifiques !

Le rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020 confirme cette orientation : les budgets supplémentaires alloués à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre de la LPPR viseront à « *positionner l'agence sur des thématiques plus finalisées et proches des politiques publiques* ». Quant aux budgets du prochain « Programme d'investissements d'avenir » (PIA), l'idée est tout bonnement de les verser au fond pour l'innovation [2,4]. La Cour des Comptes écrit sans ambiguïté que l'objectif est ici de modifier les stratégies de recherche des universités afin qu'elles intègrent davantage les enjeux économiques [4].

Toujours dans le rapport de la Cour des Comptes, on découvre qu'avec la LPPR, le gouvernement va développer tous les outils permettant un partenariat public-privé (laboratoires publics-privés, recherches publiques-privées, postes sur des chaires industrielles). Il est même suggéré de mieux « *valoriser l'entrepreneuriat* » dans la carrière du chercheur. Cette position de chercheur-entrepreneur est déjà encouragée au CNRS avec la structure « CNRS INNOVATION » qui « *coache* » les chercheur-e-s qui veulent monter une « *start-up* » en particulier pour l'élaboration de leur « *business plan* » [8]. Mais cette activité n'est pour l'instant pas « assez » reconnue dans la promotion académique où les publications ont (encore) un rôle prépondérant. La proposition est donc de donner plus de poids à ces démarches d'entrepreneuriat dans les carrières académiques afin de valoriser la position de « chercheur-entrepreneur ». Quand le ministre de l'Économie parle de casser le mur entre la recherche publique et l'industrie, c'est à un dynamitage complet qu'il pense !



Pour s'assurer que l'ensemble des branches industrielles puissent bénéficier des services de la recherche publique, la LPPR prévoit une véritable **mutation dans la gouvernance de la recherche** avec un poids très fortement renforcé des différents ministères (Économie et Finances, Écologie, Agriculture, Armée, etc.).

Profitant de la crise sanitaire, en route vers la privatisation de la recherche

Nous découvrirons probablement dans les prochains mois bien d'autres mesures pour « casser le mur » entre recherche publique et industrie, au sein de la LPPR ou par d'autres voies législatives plus discrètes.

La Cour des Comptes nous apprend que les « mesures envisagées » ont été présentées dès début décembre 2019 au Comité opérationnel (Comop) de la LPPR où siègent en particulier les directeurs et directrices des organismes de recherche. Mais rien ne fuit en direction de la communauté scientifique pour éviter de nourrir la contestation.



Manifestation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 5 mars 2020 pour lutter contre la LPPR et la réforme des retraites

Cela n'a pas empêché un fort mouvement de protestation dans les universités et les laboratoires de recherche depuis fin 2019, nourri par les trois rapports préparatoires à la LPPR [9] et par l'appel d'Antoine Petit, PDG du CNRS, à mettre en place une loi « inégalitaire et darwinienne » [10,11].

Avec la crise sanitaire qui empêche le débat démocratique, la voie semble libre pour le gouvernement. Il y a quelques jours, Frédérique Vidal a annoncé son intention de faire passer la LPPR en conseil des ministres avant l'été [12]. Elle confirme donc le calendrier annoncé dans le rapport du 28 avril 2020 de la Cour des Comptes : passage au Parlement à l'automne 2020 et mise en œuvre dès début 2021 [4].

Sans aucun débat démocratique, le gouvernement est donc en train de procéder à une forme de privatisation de la recherche publique. Avec une remarquable pudeur, la Cour des Comptes souligne que la LPPR pourrait « profondément modifier les équilibres actuels » (p.5) [4].

Références

- [1] Présentation du Pacte productif, Site du ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics <https://www.economie.gouv.fr/pacte-productif>
- [2] Discours de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, 15 octobre 2019. <https://www.economie.gouv.fr/pacte-productif/discours-de-bruno-le-maire-ministre-de-leconomie-et-des-finances#>

- [3] « CIR et R&D : efficacité du dispositif depuis la réforme de 2008 », Sciences en Marche, 2015 http://sciencesenmarche.org/fr/wp-content/uploads/2015/04/RapportSenat_SeM.pdf
- [4] « Mission Recherche et Enseignement Supérieur. Note d'analyse de l'exécution budgétaire 2019 », Cour des Comptes, 28 avril 2020 <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-04/NEB-2019-Recherche-enseignement-superieur.pdf>
- [5] « La liberté du chercheur public », Charles Fortier, *Qu'en est-il du droit de la recherche ?*, p.113-129 <https://books.openedition.org/putc/2499?lang=fr>
- [6] « Un monde obèse », Documentaire ARTE, réalisé par Thierry de Lestrade et Sylvie Gilman, 2020. <https://www.arte.tv/fr/videos/083970-000-A/un-monde-obese/>
- [7] Emmanuel Macron, discours du 11 février 2020 aux députés LREM.
- [8] CNRS INNOVATION – Accompagnement Start-Up <https://www.cnrsinnovation.com/service/accompagnement-startup/>
- [9] Rapports des groupes de travail pour un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>
- [10] Cérémonie des 80 ans du CNRS en présence d'Emmanuel Macron, 26 novembre 2019 <https://www.youtube.com/watch?v=ZK6gi3WsQuA#action=share>
- [11] « Ined mobilisé : grandeur et misère de la LPPR », Comité de Mobilisation de l'Ined, n°1, 5 mars 2020.
- [12] Frédérique Vidal, émission radiophonique sur France Inter, interview par Léa Salamé le mercredi 20 mai 2020 dans « L'Invité du 7h50 ». <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-7h50/l-invite-de-7h50-20-mai-2020>



Affiche de Vanessa Verillon, site Formes des Luttes <http://formesdesluttes.org/#affiches-covid19>